

**SIGNIFICATION
DE LETTRE ET D'UN CAHIER DE DOLEANCES**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE **vingt et un OCTOBRE**

Nous, Fabienne CHEVRIER de ZITTER et Matthieu ASPERTI, Huissiers de Justice associés au sein de la Société Civile Professionnelle Fabienne CHEVRIER de ZITTER et Matthieu ASPERTI, Audienciers près le Tribunal de Commerce de Paris, et Quentin DUHAMEL, Huissier de Justice salarié au sein dudit office, demeurant 1 Quai de la Corse 75004 PARIS, l'un de nous soussigné,

À :

Monsieur POUPARD Guillaume

En sa qualité de directeur de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI),
51 boulevard de la Tour-Maubourg
75007 PARIS

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

À LA DEMANDE DE :

Madame LOBÉ Annie domiciliée c/o SantéPublique-editions 20 avenue Stalingrad 94260 FRESNES

Elisant domicile en mon Etude

Je vous SIGNIFIE et vous remets copie

- D'une lettre en date du 14 octobre 2016 ayant pour objet « Signification par voie d'huissier, valant mise en demeure, des cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide »
- « D'un cahier de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide »
- D'un article rédigé par Annie Lobé le 5 décembre 2012 pour le site www.santepublique-editions.fr intitulé « Vivre sans électricité et sans téléphone portable »

A ce que vous n'en ignoriez.

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

REFERENCES A RAPPELER
MD:21009

COUT DE L'ACTE	
Emol.	26,40
SCT	7,67

H.T.	34,07
Tva 20%	6,81
Taxe	13,04
Timbres	1,26

T.T.C	55,18

**SCP CHEVRIER de ZITTER
& ASPERTI**

Huissiers de Justice Associés
Audienciers près le TRIBUNAL de
COMMERCE de PARIS

**1 quai de la Corse
75181 PARIS CEDEX 04**

Tél. : 01 43 54 80 26
Fax : 01 46 33 06 13

cdza@orange.fr



Références bancaires :

CDC
Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 0000350615C
Clé RIB : 63

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)
IBAN :
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 C63
BIC : CDC GFR PPXXX

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

REFERENCES A RAPPELER
MD:21009

PREMIERE
EXPEDITION

SIGNIFICATION
DE LETTRE

Sur et aux fins de la signification de lettre et d'un cahier de doléances par acte de mon ministère en date du 21 octobre 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT SEPT OCTOBRE

Nous, Fabienne CHEVRIER de ZITTER et Matthieu ASPERTI, Huissiers de Justice associés au sein de la Société Civile Professionnelle Fabienne CHEVRIER de ZITTER et Matthieu ASPERTI, Audienciers près le Tribunal de Commerce de Paris, et Quentin DUHAMEL, Huissier de Justice salarié au sein dudit office, demeurant 1 Quai de la Corse 75004 PARIS, l'un de nous soussigné,

A :

Monsieur POUPARD Guillaume

En sa qualité de directeur de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI),
51 boulevard de la Tour-Maubourg
75007 PARIS

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

À LA DEMANDE DE :

Madame LOBÉ Annie domiciliée c/o SantéPublique-editions 20 avenue Stalingrad 94260 FRESNES

Elisant domicile en mon Etude

Pour rappel, je vous ai SIGNIFIÉ et vous ai remis copie

- D'une lettre en date du 14 octobre 2016 ayant pour objet « Signification par voie d'huissier, valant mise en demeure, des cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide »
- « D'un cahier de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide »
- D'un article rédigé par Annie Lobé le 5 décembre 2012 pour le site www.santepublique-editions.fr intitulé « Vivre sans électricité et sans téléphone portable »

Important

La lettre en date du 14 octobre 2016 ayant pour objet « Signification par voie d'huissier, valant mise en demeure, des cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide » contenait une omission à la page 3 concernant la date de signification à Monsieur GENET Roger, directeur de l'ANSES.

C'est pourquoi je vous signifie et vous remets copie de ladite lettre complétée en page 3 avec la date de signification.

A ce que vous n'en ignoriez.

SCP CHEVRIER de ZITTER
& ASPERTI
Huissiers de Justice Associés
Audienciers près le TRIBUNAL de
COMMERCE de PARIS

1 quai de la Corse
75181 PARIS CEDEX 04

Tél. : 01 43 54 80 26
Fax : 01 46 33 06 13

cdza@orange.fr





Acte : SLET SIGNIF LETTRE

Date : 27/10/16

Dossier ... : 9787990 LOBE ANNIE

/POURPARD

Cet acte a été remis, par un clerc assermenté, suivant les déclarations faites à celui-ci dans les conditions indiquées ci-dessous :

AU DESTINATAIRE

Remis à la PERSONNE MORALE :

>01<

Monsieur Guillaume POUPARD - En sa qualité de directeur de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

à : Monsieur Thierry REGNOUX

Employé

habilité à recevoir l'acte

ainsi déclaré qui a visé l'original

La lettre prévue à l'article 658 du Code de Procédure civile contenant copie de l'acte a été adressée le **28/10/16**

Chaque copie du présent acte comprend: 13 feuilles.

COUT en Euros	Enregistré
Emolument	20,90
Art A444-48: indemnité kilométrique	7,67
SOU MIS à T V A 20,000 %	-----
	28,57
T. V. A.	5,71
Taxe forfaitaire art 302 bis Y CGI	13,04
Débours: Affranchissement	1,26

T O T A L	48,58

Visa par l'Huissier
de Justice des
mentions relatives
à la signification

QUENTIN DUHAMEL





Acte : SLET SIGNIF LETTRE

Date : 21/10/16

Dossier ... : 9787560 LOBE ANNIE

/POUPARD GUILLAUME

Cet acte a été remis, par un clerc assermenté, suivant les déclarations faites à celui-ci dans les conditions indiquées ci-dessous :

AU DESTINATAIRE

Remis à la PERSONNE MORALE :

>01<

Monsieur Guillaume POUPARD En sa qualité de directeur de l'Agence Nationale de Sécurité des systèmes d'informations

à : Monsieur Thierry REGNOUX
Employé du courrier
habilité(e) à recevoir l'acte
ainsi déclaré(e)

La lettre prévue à l'article 658 du Code de Procédure civile contenant copie de l'acte a été adressée le 21/10/16

Chaque copie du présent acte comprend:111 feuilles.

COUÏ en Euros	Enregistré
Emolument	26,40
Art A444-48: indemnité kilométrique	7,67
SOUÏIS à T V A 20,000 %	-----
	34,07
T. V. A.	6,81
Taxe forfaitaire art 302 bis Y CGI	13,04
Débours: Affranchissement	1,26

T O T A L	55,18

Visa par l'Huissier
de Justice des
mentions relatives
à la signification

QUENTIN DUHAMEL

